

## UNE CLASSIFICATION DES TUTORATS

YVES GERBIER\*, HENRY SAUVAÏTRE\*\*

### Résumé

En 1996, les universités françaises ont été incitées par le Ministère de l'Éducation nationale à mettre en place « un tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique » pour les « primo-entrants » à l'université. Ce tutorat a été mis en place par de nombreuses universités. Mais il s'est très vite révélé comme étant multiforme et a engendré des réalisations concrètes très variées même au sein d'une même université.

Cet article tente de dégager les paramètres principaux et montre que certains d'entre eux (a priori indépendants) sont très fortement liés. En fait, le choix et la nature du « contenu » va fixer la plupart des autres variables. C'est donc le « contenu » qui servira de base à la classification proposée.

### Abstract

In 1996, the French Ministry of National Education prompted French universities to set up "a student counselling on methodological and educational matters" for the incoming first year students. These tutorials were implemented by numerous universities. But they soon proved to be multiform and fostered very varied concrete achievements even within the same university.

The aim of this paper is to bring out the main parameters and to show that some of them (a priori independent) are actually very much linked with one another. In fact, the choice and nature of the "content" is to determine most of the other variables. Consequently, it is the content which will serve as a basis for the proposed classification.

17

\* - Yves Gerbier, directeur du SCUJO, Laboratoire de recherche sur l'enseignement des mathématiques (LREM), Université de Pau et des Pays de l'Adour.

\*\* - Henry Sauvaître, Laboratoire de didactique et de communication pédagogique (LDPC), Université de Pau et des Pays de l'Adour.

## LE TUTORAT : RÉPONSE(S) À QUEL(S) MANQUE(S)?

L'échec en premier cycle universitaire est généralement mis sur le compte de l'inadaptation des ex-lycéens à l'université. Cette inadaptation, lorsqu'elle est analysée, est considérée comme relevant, en particulier, de « manques » divers et variés allant du manque de travail... au manque de capacité d'abstraction...

Sauf dans le cas de certaines années de mise à niveau (par exemple, l'Année préparatoire à l'insertion dans les Deug (APID) à l'Université de Pau), le traitement de ces manques ne relève pas des enseignements prévus dans les maquettes d'habilitation. En effet lors de la construction de ces maquettes, les contenus éventuels proposés sont toujours trop abondants, une sélection s'avère nécessaire et seuls les contenus indispensables sont conservés. Les autres contenus utiles (mais non incontournables) ne se retrouvent pas dans la maquette. Beaucoup d'universitaires voient alors dans le tutorat, soit un moyen d'accroître les horaires et donc les contenus disciplinaires, soit une opportunité pour mettre en place des « choses utiles » ne relevant pas des enseignements traditionnels. Ainsi le tutorat pourrait permettre de combler un certain nombre de « manques ».

Pour certains de ces « manques », « on » considère qu'il n'y a rien à faire dans le cadre des premiers cycles, par contre, pour d'autres, « on » considère qu'il y a des possibilités d'actions. Le « on » peut recouvrir selon les cas, le Ministère, l'Université, l'UFR, etc., tous ces « on » n'ayant pas forcément des avis concordants.

18

On peut classer les « manques » en quatre grandes familles :

1. Le manque de « méthodes et d'outils » de travail :  
Que faire? puisqu'une grande partie des primo-entrants « *ne savent pas travailler, ne savent pas utiliser la BU, ne savent pas faire une fiche de synthèse...* ».
2. Le manque de « Connaissances et de compétences disciplinaires » :  
Que faire? puisque d'une façon générale « *ils manquent de base* » et que par exemple, en mathématiques « *ils ne savent rien sur la continuité, sur le raisonnement par récurrence et ne connaissent pas les formules de trigonométrie* ».
3. Le manque « d'adaptation à la vie universitaire » :  
Que faire? puisqu'« *il ne savent pas comment sera délivré l'examen, comment participer à la vie culturelle ou sportive de l'Université, comment manger équilibré...* ».
4. Le manque de « projet personnel et professionnel » :  
Que faire? puisqu'« *ils ne savent même pas pourquoi ils sont là et à quoi cela peut leur servir plus tard* ».

Sur ces quatre types de manques, les différentes composantes universitaires (étudiants, enseignants, Université, Ministère) ne font pas les mêmes diagnostics et donc les remédiations éventuelles sont très diverses. Par contre, au moins une des compo-

santes (selon les lieux) va estimer que la mise en place d'un tutorat pourrait présenter un réel intérêt. Les manques cités plus haut recouvrent donc (plus ou moins explicitement) les champs des activités mises en place dans le cadre des divers tutorats. Bien sûr, localement la remédiation envisagée n'est pas forcément confiée qu'au tutorat. Et les tutorats (dans leur concrétisation) ne sont pas forcément concentrés sur un seul de ces types de manques.

## LES OBJETS DU TUTORAT

Les manques que l'on voudra combler et/ou faire disparaître vont déterminer les objets du tutorat. On peut alors les regrouper en quatre types :

- I. Les méthodes et les outils de travail
- II. Les connaissances et les compétences disciplinaires
- III. L'adaptation à la vie universitaire
- IV. Le projet personnel et professionnel

Nous allons étudier pour chacun de ces thèmes, les analyses des diverses composantes universitaires, la nature des remédiations envisagées et leurs conséquences :

- sur le profil du tuteur,
- sur le public concerné,
- sur les connotations induites.

### I. « Méthodes et Outils » de travail

Il est souvent difficile de distinguer méthodes et outils de travail. Nous définirons les méthodes de travail comme tout ce qui permet de travailler efficacement dans plusieurs champs disciplinaires, c'est-à-dire par exemple :

- rédiger une fiche de synthèse,
- prendre des notes en cours,
- organiser son travail hebdomadaire...

Il y a donc possibilité d'utilisation de ces méthodes dans des disciplines différentes. Nous les différencierons des outils de travail qui seront ainsi classés (avec le flou inhérent à toute classification) lorsqu'ils supposeront l'acquisition d'une technique (et même d'une méthode) permettant une utilisation « autonome » c'est-à-dire par exemple :

- utiliser un traitement de texte,
- utiliser une Bibliothèque universitaire.

Les compétences acquises dans l'utilisation d'une Bibliothèque universitaire pouvant assez difficilement être transférées dans d'autres domaines.

D'autres critères vont nous permettre de faciliter cette classification entre méthodes et outils.

### **1.1. Les méthodes de travail**

Le Ministère a imposé dans le cadre de l'arrêté du 9 avril 1997 la mise en place au premier semestre d'« une unité de méthodologie du travail universitaire permettant l'apprentissage des méthodes pratiques et savoir-faire nécessaires à la réussite d'études à l'Université ». Ainsi la remédiation est prévue de façon institutionnelle.

Cependant la grande majorité des enseignants-chercheurs y est globalement opposée, puisque : « en sortant du lycée, ce sont des choses qu'ils devraient savoir faire » et que « si ce n'était pas le cas, ce serait au lycée de s'en charger ». Les enseignants de lycée, se retournant vers les collèges..., etc. D'ailleurs « les bons » possèdent ces méthodes de travail. De plus les enseignants-chercheurs ne sont pas formés à enseigner de telles choses, aussi ils passent outre. Ainsi, par exemple, à l'UFR Sciences, l'unité d'enseignement méthodologique des divers Deug Sciences est répartie au 1<sup>er</sup> semestre entre 12 heures de langues vivantes et 12 heures d'option, chaque étudiant devant choisir une option et une seule parmi l'histoire des sciences, les techniques d'expression et de communication, la prévention et l'hygiène, l'éducation physique et sportive, la méthodologie des sciences, les réseaux, une deuxième langue vivante.

Point de méthodologie générale en vue ! Dans les endroits où elle apparaît, il s'agit presque exclusivement de méthodologie disciplinaire (voir page suivante) et ce sont presque toujours des PRAG qui ont pris alors une telle activité en charge.

20

Dans les universités étrangères, en particulier les francophones belges et québécoises, des activités en vue d'assurer une remédiation relative aux manques de méthodes de travail sont mises en place par des services de l'université. Par exemple : le centre d'orientation et de consultation psychologique et pédagogique à l'Université catholique de Louvain-La-Neuve et le service d'orientation de *counseling* à l'Université de Laval au Québec. Ces questions sont donc prises en charge par des personnes « non-enseignantes ». D'ailleurs, est-il souhaitable (possible ?) d'enseigner la méthodologie générale en amphitheâtre ?

Enfin le public concerné est constitué des étudiants qui admettent (ou croient) manquer de méthodes efficaces de travail, ils admettent donc qu'ils ne sont pas assez performants, et cela apparaît comme dévalorisant de s'inscrire à de telles activités. D'ailleurs un livre édité par l'UCL intitulé *Question(s) de méthode*, ne se présente-t-il pas lui-même comme « manuel de référence pour les étudiants désemparés par certains handicaps de parcours ». Nous sommes bien dans le domaine de la remédiation.

## **1.2. Les outils de travail**

Les établissements universitaires considèrent qu'une formation à l'utilisation d'un certain nombre d'outils est très importante. Il s'agit en premier lieu de l'utilisation de la Bibliothèque universitaire et éventuellement, selon le degré d'équipement informatique, de l'apprentissage plus ou moins poussé d'activités à base d'informatique pouvant aller jusqu'à par exemple, l'auto-formation.

Ces actions de formation ne sont cependant généralement pas intégrées dans les maquettes soumises à habilitation. Car pas assez « complexes » pour entrer en concurrence avec les contenus académiques. D'ailleurs, une formation assurée par un « utilisateur averti » de l'outil sera suffisante puisqu'il va s'agir pour l'essentiel d'un apprentissage par reproduction/imitation de « celui qui sait faire ». Ce modèle à reproduire prend alors dans certains lieux le nom de moniteur ou de tuteur (tant en informatique qu'en Bibliothèque universitaire) auquel cas ce type de tuteur n'assure la formation qu'à cet outil. Dans d'autres lieux, un même tuteur assure dans ses diverses activités, la formation tant à l'utilisation de la Bibliothèque universitaire qu'à la bureautique etc. La spécificité de la tâche n'impose pas la spécificité du tuteur.

Le public concerné est constitué des étudiants qui ne savent pas utiliser ces outils. La communauté universitaire considère que ces outils peuvent être même ignorés par les entrants à l'Université. La spécificité de ces outils de travail est telle que l'on peut être « très bon » et ne pas maîtriser tel ou tel outil. Aussi il n'y a pas de connotation négative et même plus, le fait de vouloir apprendre à maîtriser des outils nouveaux induit une connotation positive très nette. Il ne s'agit pas là d'une remédiation mais d'un accroissement des compétences de l'étudiant.

## **II. Les connaissances et les compétences disciplinaires**

Nous allons séparer en cinq entités ce qui concerne plus spécifiquement un champ disciplinaire. Nous distinguerons donc :

- *II.1. La méthodologie disciplinaire*
- *II.2. L'accroissement des horaires disciplinaires*
- *II.3. La distanciation disciplinaire*
- *II.4. Le renforcement disciplinaire*
- *II.5. Le rattrapage disciplinaire*

### **II.1. La méthodologie disciplinaire**

Dans l'arrêté du 9 avril 1997, la méthodologie générale est prévue au 1<sup>er</sup> semestre et « une unité de méthodologie disciplinaire centrée sur l'exigence pédagogique et scientifique de la ou les disciplines fondamentales » est prévue au 2<sup>e</sup> semestre de la

première année des divers Deug. Cette méthodologie disciplinaire n'est pas rejetée vers le lycée par les enseignants (chercheurs). Par contre elle est souvent « noyée » dans la discipline, car beaucoup d'enseignants affirment que « *la méthodologie disciplinaire fait partie de la discipline et qu'en enseignant la discipline, on enseigne en même temps la méthodologie disciplinaire* ». Il n'y a donc pas de réelle nécessité à afficher de façon autonome et isolée une telle méthodologie. Il est alors fort difficile de savoir dans quelle mesure cette dimension est prise ou pas en compte lors des activités disciplinaires. Que cette méthodologie soit automatiquement enseignée en restant dans le disciplinaire n'est cependant pas totalement vérifié dans la pratique. N'existe-t-il pas en effet des étudiants qui ont des connaissances, mais ne savent pas comment procéder ? Une action spécifique concernant les différentes façons de montrer qu'une suite est croissante par exemple, ne serait-elle pas utile pour un grand nombre d'étudiants ? Cela ne nécessite pas forcément une heure de cours... d'autant plus que « les bons » qui eux ont atteint ce niveau de réflexion sur la discipline, n'en ont pas besoin.

Comme on ne sait pas trop comment faire et que l'on ne peut pas perdre son temps avec des choses importantes mais pas essentielles, on va s'en décharger... et pour quoi pas sur le tutorat ?

Qui pourrait assurer un tel tutorat ? : des gens qui « naturellement » arrivent à extraire la méthodologie disciplinaire de la discipline (c'est le cas des meilleurs étudiants...) ou des gens qui sont entraînés à déterminer dans leurs activités ce qui est général et ce qui est particulier (c'est le cas des étudiants qui préparent les concours de l'enseignement).

Ne pas arriver tout seul à différencier les diverses méthodes et à déterminer les angles d'attaque, n'est pas très valorisant a priori. Mais il y a cependant un aspect positif dans la mesure où une réflexion sur ce thème doit permettre ensuite de « prendre du recul ». On peut estimer que participer à de telles activités est généralement considéré comme neutre (ni positif, ni négatif).

## **II.2. L'accroissement des horaires disciplinaires**

Les maquettes d'habilitation étant fixées, la plupart des enseignants (chercheurs) souhaiteraient avoir plus d'heures ; mais les horaires sont fixés et les heures supplémentaires sont rares. Aussi une solution consiste à trouver quelqu'un qui pourrait faire ce que l'on n'a pas pu faire (comme on l'aurait fait soi-même), mais qui coûterait moins cher. Un tuteur peut éventuellement faire l'affaire (surtout s'il y a un financement spécifique du Ministère) à condition qu'il ait un haut niveau de compétences... disciplinaires. Ce tuteur recherché est alors quelqu'un qui aurait pu (ou presque pu) être Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER), mais qui est payé nettement moins cher de l'heure, on a alors un « sous-ATER ». On peut par exemple, trouver des exemples de cette situation dans certaines filières de langues où il n'est prévu que peu (voire pas) d'heures d'expression orale et où des séances de tutorat sont essentiellement des conversations en langue étrangère.

Dans ce cas tous les étudiants de la filière sont concernés. Ce tutorat est éventuellement rendu obligatoire et intégré dans les « autres » cours. Son importance et son utilité induisent une connotation très positive tant pour les étudiants que pour les tuteurs qui sont considérés comme des enseignants par les étudiants.

### **II.3. La distanciation disciplinaire**

Il s'agit d'une prise de recul et d'approfondissement. La méthodologie disciplinaire pourrait donc en faire partie, nous l'avons cependant classée à part (en II.1) car il s'agit d'un concept « labélisé » (même si il est diversement interprété).

Nous distinguerons deux types de distanciation disciplinaire :

- La distanciation par rapport au contenu, dont l'objet est de faire « prendre de la hauteur » et de mieux maîtriser les imbrications/articulations des savoirs. Par exemple, durant une séance de tutorat, le tuteur peut (faire) expliciter ce qui a été fait (trop) rapidement lors d'un cours, il peut aussi revenir sur la correction d'un TD, explorant toutes les pistes et explicitant tout ce qui paraît intéressant en n'omettant pas de « faire du lien » avec d'autres connaissances déjà établies. Ainsi il aidera à mettre en réseau des connaissances éventuellement éparées.

- La distanciation par rapport à l'évaluation, dont l'objet principal est de bien « hiérarchiser les savoirs », de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Dans certains cours, la succession rapide des contenus ne permet pas toujours à l'étudiant une bonne compréhension des points importants, or c'est indispensable en vue d'une prochaine évaluation « d'être sur la même longueur d'onde » que le professeur et c'est un préalable à l'autonomie de l'étudiant en vue d'une autoévaluation. Trop d'étudiants ne comprennent pas ce que l'on attend d'eux. Le danger est cependant grand, de voir dans la pratique réduire cette distanciation disciplinaire à l'équation simpliste : « ce qui est important, c'est ce qui sort à l'examen », surtout devant des étudiants dont le but (à court terme) est le diplôme.

Bien sûr, l'enseignant ligoté par son volume horaire, ne peut le faire lui-même, d'où (comme pour l'accroissement des horaires) le recours à un « sous-ATER ».

Là aussi, la connotation est très positive, s'il s'agit réellement d'une distanciation. Elle l'est moins, s'il ne s'agit que d'une « révision en vue des examens » (où alors accourent les inquiets et ceux qui pensent que « cela va payer » à l'examen). On est ici dans le domaine de la prévention, c'est d'autant plus gratifiant pour le tuteur, qu'éventuellement, il peut jouer à celui qui sait ce qui va se passer.

### **II.4. Le renforcement disciplinaire**

Certaines séances de tutorat peuvent être constituées d'activités analogues à celles déjà effectuées. Pour les « experts disciplinaires » il s'agit de choses déjà faites, par contre ce n'est pas forcément ainsi perçu par certains étudiants qui estiment que c'est « différent ».

Les activités « analogues » devraient être préparées en liaison étroite avec ceux qui les ont déjà effectuées, afin d'être le plus efficace possible. Dans la pratique, le manque de coordination conduit le tuteur à refaire, soit ce qui vient d'être fait, soit ce que lui-même avait fait du temps où il était en 1<sup>re</sup> année.

Le public privilégié est constitué de ceux « qui n'ont pas compris du premier coup ». Ces activités sont donc connotées négativement.

### ***II.5. Le rattrapage disciplinaire***

Certains étudiants ne possèdent pas les prérequis nécessaires. Si le problème est global, on ne peut y remédier que par la mise en place de filière de rattrapage (par exemple l'Année préparatoire à l'insertion dans les Deug scientifiques (APIDS) en Deug Sciences pour les baccalauréats autres que S en Faculté des Sciences à Pau).

Par contre, il se peut que certains élèves maîtrisent très mal un prérequis. Des séances de rattrapage peuvent permettre de combler cet handicap ponctuel, la principale difficulté étant d'arriver à détecter ceux à qui cela serait utile, et à les persuader d'y participer. Car ce type d'activité est très fortement connoté négativement et la plupart des étudiants concernés préféreront nier le problème plutôt que « d'avouer » de tels manques.

## **III. L'adaptation à la vie universitaire (l'affiliation)**

24

Depuis, longtemps, le Ministère a incité les universités à organiser des journées de prérentrée. C'est pourquoi nous distinguerons l'accueil (c'est-à-dire ce qui se passe dans les premiers jours) du suivi (ce qui se passe après ces premiers jours).

### ***III.1. L'accueil***

Les enseignants-chercheurs ont généralement, de tout temps, présenté en début d'année le contenu de leur enseignement, ainsi que les grandes lignes des modalités d'examen. Plus rares étaient ceux qui parlaient d'autres choses que de leur discipline. C'est pourquoi dans la réforme Savary il était déjà prévu des journées de prérentrée. Aujourd'hui, les universités ont mis en place de telles actions destinées à faciliter la transition lycée-université, soit dans le cadre d'un tutorat spécifique durant, en gros, la première semaine (on a alors des tuteurs d'accueil), soit dans le cadre d'un tutorat plus long et dont le contenu ne se limite pas à l'accueil.

### ***III.2. Le suivi***

Les problèmes liés à l'adaptation ne se limitent pas aux urgences des premiers jours. Plus tard, d'autres problèmes apparaissent : alimentation déséquilibrée..., incapacité



à gérer son temps..., ignorance des modalités d'intégration des notes de contrôle continu dans les examens... Ainsi se justifie un éventuel tutorat au-delà de la première semaine. Il est clair qu'on ne va pas y faire un cours spécifique, mais la prise en compte de cette dimension, lors de séances de tutorat sera fort utile à certains étudiants.

Qui peut assurer un tel tutorat? Pour la partie accueil, un « étudiant affilié » suffira amplement; par contre, pour la partie suivi, il faudra, en plus, des qualités d'écoute, afin de « savoir entendre » ce qui apparaîtra « en filigrane »...

Tous les étudiants sont concernés par la partie accueil qui est généralement obligatoire pour les primo-entrants, et qui est donc vue positivement, car « il faut bien le faire ».

Par contre, la partie suivi, s'adresse à ceux qui n'arrivent pas à assimiler les règles du jeu. Si c'est parfois de la prévention, c'est le plus souvent de la remédiation, voire même du repêchage avant que l'étudiant ne « décroche » comme disent nos amis belges.

#### IV. Le projet personnel et professionnel

Sur ce point la seule intervention du corps professoral, se limite à faire inscrire (en début d'année, sur un bout de feuille) par l'étudiant un projet d'étude et/ou un projet professionnel. Une fois les fiches rangées par ordre alphabétique (ou par groupe) plus personne n'en parle. C'est d'autant plus dommage qu'ensuite on regrette « le manque de motivation » des étudiants. On voit bien, là aussi, que pour la quasi-totalité des enseignants l'essentiel n'est pas l'étudiant mais la discipline.

25

Des modules concernant l'aide au projet personnel et professionnel ont été mis en place dès la 1<sup>re</sup> année dans certaines universités avec la participation des services communs d'information et d'orientation. Dans ces cas, il y a traitement du « manque » au sein de l'université, mais là où de telles activités ne sont pas mises en place, on compte plus ou moins explicitement sur le(s) tuteur(s) pour motiver les étudiants. La motivation peut porter sur deux points : l'un consiste à « transmettre le goût » de la discipline à l'étudiant (un brillant étudiant qui souhaite être tuteur apprécie sa discipline), l'autre consiste à dire que « cette partie du cours est à apprendre, car elle sera indispensable pour la suite », donc au mieux l'intervention du tutorat portera sur le seul projet d'étude. Seule la motivation disciplinaire est ainsi « travaillée ».

En ce qui concerne le projet professionnel, on peut considérer que les tuteurs (qui souvent visent une carrière dans l'enseignement) ne sont pas, en général, compétents sur ce sujet. Quant au projet personnel, il ne se traite que dans les couloirs ou devant une machine à café à condition que le tuteur soit considéré comme un pair (voire un confident) et non comme un professeur.

Les étudiants sans projets sont souvent classés en « fragiles » si ce n'est en « instables » et pour les cas les plus graves, comme relevant de la médecine préventive (et de la promotion de la santé). Et, s'il est exact que ce type de service « offre un lieu d'accueil et d'écoute pour les étudiants confrontés à des questions ou des difficultés dans leur vie personnelle (santé, études, relations familiales et affectives, insertion sociale et professionnelle...) », il est malheureusement, trop souvent, considéré comme un lieu centré sur la thérapie en omettant la partie remédiation et surtout la partie écoute et aide.

## LE TUTORAT VU À TRAVERS LES GUIDES DES ÉTUDES (1999-2000)

La classification précédente traite des objets sur lesquels portent les tutorats. Les Unités de Formation et de Recherche (UFR) affichent leur politique tutorale dans leur guide des études destiné, en particulier, aux primo-entrants à l'Université. La diversité est étonnante.

Par exemple, dans le cas des quatre UFR de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, on a :

- un tutorat spécifique d'accueil (III-1),
- un tutorat spécifique : Bibliothèque (II-2),
- des tutorats d'accompagnement le long de l'année. Ce tutorat est alors :
  - non cité par l'UFR de Droit, d'Économie et de Gestion,
  - cité, mais sans énoncer ses objets par l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

26

Dans ces deux cas, les choix sont renvoyés aux niveaux des diverses composantes où un « responsable du tutorat » fait ce qui lui paraît souhaitable, selon ses conceptions.

- défini par l'UFR des Sciences et des Techniques : (le tutorat d'accompagnement a deux formes) : « ré-explication des cours et des travaux dirigés dispensés par les enseignants ; à l'approche des contrôles de connaissances, étude de domaines particuliers des cours ou des travaux dirigés ».

Les scientifiques affichent sans ambiguïté l'objet du tutorat : le disciplinaire (plus précisément le II-3 et le II-4) :

- énuméré par l'UFR disciplinaire de Bayonne : (le tutorat offre) : « des ressources pour conduire leur travail, expliciter certains problèmes rencontrés en cours et en TD, débattre d'une question importante, obtenir des conseils plus personnalisés ». On couvre alors le I-1, le II, le III, voire le IV...

Cet affichage (ou non affichage) dans ces guides d'études est très important, puisqu'il influence la représentation du tutorat qui va se construire chez l'étudiant. En

effet, la France est étrangère à la culture du tutorat qui donc souffre d'une image « négative » puisqu'il est là pour remédier à des manques. D'ailleurs les objets du tutorat les plus souvent affichés sont ceux où la connotation est positive, alors que ce ne sont pas forcément les mieux adaptés à « ceux qui en ont le plus besoin ».

Actuellement, les tuteurs sont les plus fervents partisans du tutorat (quelle qu'en soit la forme), ils sont persuadés de son utilité, et ils sont presque les seuls à transformer la connotation « remédiation » en « épanouissement ». Si l'on ne veut pas attendre l'arrivée des enfants des tuteurs, comment dès à présent faire pour « positiver » l'image du tutorat ?

Le « profil du tuteur » est lié au « type du tutorat » comme « la poule à l'œuf », l'idée que l'on a du tuteur idéal révèle la conception que l'on a, de ce qu'il faudrait faire au tutorat et réciproquement.

\*  
\* \*

La classification proposée centrée sur les contenus du tutorat permet de mieux appréhender les objectifs qui ont été assignés à chaque tutorat et de déterminer sur quoi ils sont centrés.

Cette classification ne décrit pas le tutorat en action, car au-delà des consignes éventuelles sur la nature du tutorat, il est bien évident que rien ne va empêcher dans la réalité, un tuteur de faire des digressions volontaires (ou pas) hors des « consignes ». Mais alors on parle du tutorat, dans sa réalisation concrète.